

Missions d'intervention temporaires et exceptionnelles en EHPAD de médecins libéraux en période d'épidémie de COVID-19

La gestion de l'épidémie de COVID19 est entrée dans une phase d'accélération. Pour les résidents en EHPAD, il est nécessaire d'organiser et structurer des réponses graduées qui permettront un recours aux hospitalisations optimisé mais également une meilleure médicalisation en interne pour favoriser les soins de proximité jusqu'à la fin de vie si nécessaire. Pour organiser au mieux ces réponses l'ARS avec l'URPS médecins libéraux met en place des propositions concrètes permettant à des professionnels de participer à une réserve libérale COVID-19 Hauts de France.

But de cette mobilisation

Le but de cette mobilisation est de venir en soutien des EHPAD. Différents constats s'y réfèrent :

- Les EHPAD, substituts du domicile, sont peu médicalisés ;
- Les médecins traitants, référents de ces résidents peuvent être également médecins coordonnateurs d'EHPAD. Ils sont très sollicités dans le contexte actuel ;
- Certains EHPAD n'ont pas de médecin coordonnateur (soit environ 18% des EHPAD régionaux) ;
- Des médecins coordonnateurs seront peut-être malades (du COVID ou d'autre pathologie) durant cette épidémie.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le positionnement de volontaires de médecine libérale spécialisée ou non est souhaité pour venir en appui des médecins traitants des résidents et des médecins coordonnateurs des EHPAD.

Il n'est pas question de venir remplacer ces praticiens sur l'ensemble de leurs missions habituelles, mais bien de se centrer sur la gestion de la crise sanitaire en lien avec les autres acteurs du système de santé, de limiter les pertes de chances pour les résidents d'EHPAD.

Objectifs

Objectifs généraux

- Permettre la poursuite des soins dans des conditions dégradées par l'épidémie ;
- Eviter l'hospitalisation des personnes âgées ;
- favoriser la sortie précoce d'hospitalisation pour favoriser l'accès des établissements de santé aux personnes qui en ont le plus besoin.

Objectifs opérationnels

- Soutenir l'activité des médecins habituels de l'EHPAD (traitant et coordonnateur) ;
- Venir en appui des professionnels de santé de l'EHPAD ;
- Coordonner les prises en charge avec l'hôpital

Missions dévolues

1/ Appui du médecin traitant

Il est conseillé aux EHPAD en cette période épidémique de limiter le nombre d'intervenants extérieurs. Une solution de télé médecine régionale a donc été mise en place pour limiter ces allées et venues. De plus les pharmaciens d'officine peuvent également renouveler les traitements habituels, limitant ainsi les consultations aux strictes situations d'urgences non vitales. Dans les situations d'urgences vitales l'appel au 15 est la règle.

Les médecins traitants ne pouvant plus intervenir y compris (malades, en surcharge de travail, en zone démographique difficile, etc...), pourront se faire connaître des EHPAD qui pourront alors faire appel à ces praticiens volontaires.

Ces médecins volontaires pourront alors conseiller les équipes sur les soins à apporter, voire modifier au besoin les thérapeutiques. Ils seront aidés pour cela de l'astreinte gériatrique par téléphone ou en visio avec l'outil de télé médecine autant que besoin. Cette astreinte a accès en sus à des référents de soins palliatifs ou à des HAD permettant des avis et/ou prises en charge complémentaires.

En tant qu'appui au médecin traitant, il pourra prescrire des médicaments ou l'intervention de l'HAD, décider les prises en charge individuelles, faire des certificats de décès, dans le cas de l'incapacité du médecin traitant d'effectuer ces tâches.

2/ Appui du médecin coordonnateur

Lorsque le médecin coordonnateur (libéral ou salarié) n'a pas assez de temps à consacrer à l'EHPAD dans cette gestion ou qu'il est absent, l'EHPAD pourra faire appel à un médecin volontaire.

Ce médecin volontaire pourra conseiller le personnel sur son organisation des soins (individuels ou collectifs) selon les standards de recommandations en vigueur, en lien avec le directeur et l'infirmier coordonnateur. Il se met à disposition de l'équipe. Pour cela le kit de recommandations régional pourra être utilisé.

Il se coordonnera dans toutes ces tâches avec l'astreinte gériatrique du territoire qui lui apportera son expertise autant que de besoin, par téléphone ou visio. Cette astreinte est également en lien avec un infectiologue et un hygiéniste pour toute organisation interne à structurer.

Aspects organisationnels

Idéalement deux médecins maximum seront dédiés à cette activité par EHPAD au maximum pour limiter les allées et venues. Leur passage sera déterminé selon un planning qui sera donné aux équipes des EHPAD. Le(s) médecin(s) volontaire(s), organiseront leur passage avec les équipes des EHPAD

Ils seront joignables entre 8h et 20h (selon les horaires de l'astreinte gériatrique). Ils seront disponibles par téléphone a minima pour effectuer une astreinte et se rendre à l'EHPAD en cas de besoin pour juger d'une situation, voire appeler l'astreinte ou se mettre en lien avec le centre 15 pour décider des conduites à tenir.

Un médecin volontaire n'interviendra individuellement que dans un ou deux EHPAD maximum (pour un total de 80 résidents au maximum).

Les EHPAD prioritaires seront connus par le biais des astreintes gériatriques territoriales et réfléchis en coordination.

Les médecins volontaires devront appliquer les mesures barrières en vigueur. A cette fin ils s'organiseront avec l'IDEC et le directeur de l'EHPAD pour accéder aux protections nécessaires.

Comment faire ?

Devant l'importance de la crise sanitaire actuelle, et pour faire face aux tensions que la gestion de l'épidémie de Covid19 occasionne sur les établissements, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France met en place un dispositif d'appel à volontaires, pour renforcer les équipes soignantes à travers la mise en ligne de la plateforme [« renforts-covid.fr »](https://renforts-covid.fr) (constituant un lien vers le téléchargement d'une application gratuite).

Cette initiative permet notamment aux médecins libéraux de créer leur profil sur l'application et d'activer les établissements ou services dans lesquels ils souhaitent apporter leurs soutiens. En regard, ces établissements ou services pourront se rapprocher des praticiens en leur proposant des missions.

Ce document s'adresse à tous les médecins libéraux quelle que soit leur spécialité, si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme « renforts-covid.fr »

Vous pouvez également le faire savoir auprès de l'URPS Médecins Libéraux par retour mail : alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr